T.B.1

**Sujet 1 -**

Aujourd’hui, dans le langage courant, on lie la croyance ou le fait de croire à des positions religieuses : on assimile plus ou moins la croyance et la foi, comme si la croyance était essentiellement de l’ordre des convictions religieuses ou apparentées. Or, ce n’est pas le fond du problème : l’essentiel tient au rapport très énigmatique que la croyance entretient avec la vérité. Croire, c’est « tenir pour vrai », c’est accorder au contenu auquel on croit une prétention ou une présomption de vérité. Ce rapport à la vérité pose problème parce qu’il s’affirme en l’absence de preuves : sa condition, c’est la conviction intime du sujet, sa subjectivité. C’est pourquoi la tradition philosophique a très souvent opposé la croyance à la raison, à la rationalité qui s’appuie quant à elle sur des conditions objectives, sur la vérité démonstrative et rationnelle.

La croyance est un terme polysémique qui désigne à la fois le contenu ou l’objet de la croyance – ce à quoi ou en quoi l’on croit – et l’acte qui consiste à affirmer la réalité ou la vérité d’une chose ou d’une proposition. Cette deuxième acception renvoie à *l’acte de croire* lui-même, à l’acte qui pose une réalité ou une vérité sans certitude attestée par une preuve. Ce dernier élément, capital, permet de distinguer la croyance d’autres attitudes mentales : c’est l’absence ou l’impossibilité d’une justification rationnelle de la thèse à laquelle on adhère qui caractérise la croyance, qu’il s’agisse du langage usuel, courant, où la croyance équivaut ou s’identifie à une simple opinion (croire *que*) ou que l’on ait affaire à une connotation religieuse plus marquée où le terme de croyance rejoint celui de foi (croire *en*).

La croyance désigne donc (ce qui constitue une première source de malentendu) aussi bien l’acte de croire que l’objet de la croyance ; la croyance recouvre à la fois le croire et le cru, l’activité mentale et le résultat figé de ce mouvement psychique, la « croyance-objet ». L’idéologie au sens d’un ensemble, voire d’un système de représentations organisées qui, bien entendu, suppose des croyances relèverait par exemple de ce dernier sens. Mais toutes les croyances ne sont pas organisées comme des idéologies. Il en va de même pour les croyances religieuses, cosmologiques, mythologiques, magiques, politiques, etc.

On peut observer, ce qui accroît encore la complexité de la notion, que l’absence de preuve rationnelle peut être valorisée positivement dans le registre de la foi religieuse ou de la théologie. L’immédiateté de la foi comme la révélation fulgurante peuvent être tenues pour supérieures à la déduction et à la démonstration rationnelle. À l’inverse, la croyance est jugée négativement quand on la critique pour son insuffisance ou son absence de preuve dans le registre de l’opinion, de la « croyance-opinion ». L’évaluation est négative quand la croyance-opinion s’oppose au savoir vrai et à la science ; elle est positive dans le cas de la « croyance-foi » qui ne souffre pas de discussion ni d’objection.

Le verbe croire (rapporté à l’acte de croire) génère cette ambivalence. Il se décline de différentes manières et ces usages variés ont des conséquences sémantiques fondamentales : croire que, croire à ou croire en n’implique pas du tout la même chose. Quand je dis « je crois que », je me tiens au registre de l’opinion, de la doxa, j’énonce une opinion et, au fond, je peux croire à peu près n’importe quoi. Croire à est un acte ou un geste qui m’engage déjà beaucoup plus, parce qu’il présuppose une implication personnelle plus accentuée par rapport à l’objet de ma croyance et qu’il affirme une existence. Mais c’est l’expression « croire en » qui marque le plus haut degré d’investissement de la croyance et qui connote à la fois la force de l’engagement personnel et la valeur de ce en quoi l’on croit. La croyance désigne alors non seulement un haut degré subjectif de conviction, mais un engagement intérieur.

C’est donc la confiance accordée à quelque chose ou à quelqu’un, l’acte de croire en lui-même, qui doit retenir l’attention et non pas l’infinité des croyances constituées comme des contenus. Les croyances ne tiennent leur condition de possibilité, que de la croyance en tant qu’acte intellectuel qui vise de manière spécifique son objet. Le point important, encore une fois, tient au fait que, dans son acception la plus générale, la croyance désigne une attitude mentale d’acceptation ou d’assentiment qu’accompagne un sentiment de persuasion ou de conviction intime. Elle porte sur des propositions ou des énoncés qui sont tenus pour vrais. Ce tenir pour vrai constitue à la fois le noyau de sens de la notion de croyance et la raison de sa difficulté. Les croyances sont nécessairement secondes par rapport à la croyance, c’est-à-dire à la possibilité même de croire, d’accorder foi, créance, crédit, confiance, même si un usage courant du terme « croyance » tend insidieusement à l’assimiler à telle ou telle croyance constituée.

La certitude peut se fixer sur une multitude d’objets et, derrière l’infinité des contenus de la croyance, cette catégorie de la certitude est toujours présente. C’est pourquoi le problème philosophique de la croyance consiste en une véritable énigme. La croyance, considérée comme une affirmation originaire portant sur un énoncé ou une proposition quelconque, est « une sorte d’énigme ou de paradoxe » : elle joint des traits subjectifs, à savoir tous les degrés de la certitude, et des traits objectifs, autrement dit tous les degrés du probable jusqu’au vrai pur et simple. Bref, l’énigme de la croyance, c’est celle du tenir- pour-vrai.

**Myriam REVAULT d’ALLONNES**

**Chapitre 1 – « Croyance, institutions et imaginaire social » in *Croire et faire croire* – 2017.**